

Wissam Mghazli

NOUVELLE  
ÉDITION  
REVUE ET AUGMENTÉE



# CHRONIQUE D'UN ÉLÈVE AVOCAT

3<sup>ème</sup> ÉDITION

COMMENT J'AI RÉUSSI  
L'EXAMEN DU CRFPA



Enrick  Éditions



CHRONIQUE  
D'UN ÉLÈVE AVOCAT

Comment j'ai réussi  
l'examen du CRFPA

DANS LA MÊME COLLECTION

*Chronique d'un étudiant en droit, Tome 1 – Mes conseils pour réussir votre L1 (en y prenant du plaisir)*

Rémi Raher

*Chronique d'un étudiant en droit, Tome 2 – Mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)*

Rémi Raher

*Chronique d'un Maître de conférences – Comment je suis devenu enseignant en droit*

Mikaël Benillouche

*Chronique d'une jeune avocate – Comment je suis passée du rêve à la réalité*

Amandine Sarfati

*Chronique d'une élève-magistrate – Comment j'ai réussi le concours de l'ENM*

Camille Charme

*Chronique d'une docteure en droit – Comment j'ai survécu à ma thèse*

Alexandrine Guillaume

*Chronique d'un étudiant en M2 – Comment j'ai passé la sélection en Master*

Nicolas Gentile

*Chronique d'une chargée de TD – Comment je suis passée de l'autre côté de la Force... juridique*

Julie Esquenazi

WISSAM MGHAZLI

CHRONIQUE  
D'UN ÉLÈVE AVOCAT

Comment j'ai réussi  
l'examen du CRFPA

3<sup>e</sup> édition

Enrick   
— ÉDITIONS —

© Enrick B. Édition, 2017, 2020, Paris  
www.enrickb-editions.com  
Tous droits réservés

Directeur de la collection « Chroniques Juridiques » : Wissam Mghazli

Conception couverture : Marie Dortier

ISBN : 978-2-35644-173-7

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

*« Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre, encore  
que la vivre, ce soit encore la rêver »*

M. Proust, *Les Plaisirs et les Jours*, 1896.



À Mona,



# Sommaire

LE CLIN D'ŒIL DE L'ÉDITEUR.....	15
PRÉFACE .....	19
AVANT-PROPOS .....	25
LA RÉFORME DU CRFPA .....	29
I. LE DÉROULEMENT D'UNE ANNÉE	
DE PRÉPARATION AU CRFPA.....	31
Vous avez dit « CRFPA » ? .....	33
Question de <i>timing</i> ?.....	37
L'inscription à l'IEJ.....	41
La réunion de rentrée .....	43
Le premier jour du reste de votre CRFPA.....	45
Aux galops !.....	49
Les premières (mauvaises) notes .....	57
Les vacances de Noël.....	59
Le second semestre .....	61
Le mois de juin.....	65
La prépa d'été.....	69
Juillet-août .....	77
J-2 .....	79
J-1.....	83
Le jour J.....	85
J+1.....	91
J+2 .....	93
L'été indien : la reprise des révisions.....	95
Les résultats d'admissibilité.....	99

Le Grand Oral .....	103
La fin n'est pas proche, elle est là. ....	111
Les résultats d'admission.....	113
La Contribution de Pierre-Marie Rondel, fondateur du blog « 1 an pour le CRFPA ».....	115
<b>2. MES MÉTHODES, ÉPREUVE PAR ÉPREUVE .....</b>	<b>123</b>
Propos liminaires.....	125
<b>I. La note de synthèse .....</b>	<b>127</b>
Étape 1 : La prise de contact.....	129
1.1 L'étude du sujet.....	129
1.2 L'étude du corpus de documents.....	130
1.3 La classification personnelle .....	131
Étape 2 : La lecture dynamique des documents .....	133
2.1 La collecte des informations.....	135
2.2 Le rattachement thématique.....	136
Étape 3 : La synthèse/la construction du plan .....	137
3.1 La recherche des parties et des sous-parties .....	137
3.2 La logique du cheminement .....	139
Étape 4 : La rédaction des titres.....	141
Étape 5 : La rédaction.....	142
<b>II. Le cas pratique.....</b>	<b>145</b>
1. La méthode « à vos codes » .....	146
2. La méthode du classeur .....	148
3. La méthode « annales à volonté ».....	150
4. Les fondamentaux du cours .....	154
<b>III. Le commentaire et la dissertation.....</b>	<b>157</b>
La méthode d'apprentissage par un plan annoté.....	157
La Contribution de Mary-Camille Favarel, fondatrice du blog Département Juridique .....	161
<b>3. MES ASTUCES ET MÉTHODES GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE MOTIVATION .....</b>	<b>171</b>
Avertissement.....	173
La méthode des <i>plannings</i> de révisions .....	175

La méthode du journal.....	183
La méthode du chronomètre.....	185
La méthode des maillons forts.....	187
La méthode des jalons .....	189
La méthode des « pense-bêtes ».....	191
La théorie des 5 minutes .....	193
La méthode du graphique de notes.....	195
Éloge du travail à domicile .....	197
La technique du « bureau esthétique » .....	201
La technique du « bureau déconnecté ».....	203
La méthode « sous le feu des projecteurs ».....	207
La pression, un état d'esprit.....	211
La décompression .....	213
L'échec indispensable.....	217
La valeur TTC.....	219
La Contribution de Julie Baures, fondatrice du blog « Du Berceau au Barreau » .....	221
ÉPILOGUE.....	231



## Le clin d'œil de l'éditeur

*« La sagesse c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit<sup>1</sup>. »*

Le livre que vous tenez entre les mains est né d'une rencontre entre deux personnes ayant *a priori* peu de points communs. Mais vous verrez que le hasard fait bien les choses et que les apparences sont parfois trompeuses...

Mon premier contact avec l'auteur date du 24 mai 2015. Alors élève avocat à Paris, Wissam Mghazli m'envoie un courriel avec un CV et un manuscrit intitulé « *Réussir votre CRFPA* ». Pour tout vous dire, je trouvais le titre un peu prétentieux et le ton du manuscrit parfois maladroit. Mais, ne dit-on pas qu'un diamant brut attend juste d'être taillé ? Je décide donc de rencontrer cet auteur inconnu autour d'un café dans un petit troquet parisien.

Au fil de la discussion, Wissam m'explique sans détour que je ne suis pas son premier choix et qu'il a déjà envoyé son manuscrit à plusieurs éditeurs juridiques bien connus. Je ne suis pas surpris mais je ne peux m'empêcher de sourire quand le verdict tombe : notre jeune auteur reçoit peu de réponses et toutes sont négatives...

1. Oscar Wilde

Non pas que le livre soit mauvais (vous verrez qu'il est excellent !) mais parce que les éditeurs classiques aiment les étiquettes et que ce livre n'entre dans aucune case. Un éditeur juridique veut un ouvrage juridique, un point c'est tout ! Or si le manuscrit de Wissam est bien un livre de droit, il offre aussi un regard psychologique et une approche comportementaliste (lui dit-on dans une des lettres de refus). Et je vais vous dire, c'est précisément pour ça que je décide de l'éditer dès cette première discussion autour d'un café !

En effet, l'idée même de ce livre colle parfaitement avec ma conception du monde : il faut avoir l'esprit ouvert et il est impossible de tout cloisonner. Ainsi, pendant qu'il me présente son projet, Wissam ne le fait pas en tant que futur avocat, mais en tant qu'être humain animé de rêves et d'angoisses, de forces et de faiblesses. Nous avons tous plusieurs facettes à notre personnalité et c'est ce qui fait notre richesse ; il faut donc la cultiver au lieu de la nier.

Par exemple, je suis moi-même éditeur, mais je suis aussi psychologue, consultant et enseignant. Changer de casquette me semble donc naturel et cela forme un ensemble cohérent : j'applique ce que j'enseigne et je publie des livres qui alimentent mes enseignements puis nourrissent ma pratique ; chaque cas soulevant de nouvelles questions qui trouvent alors des réponses dans de nouveaux livres, qui font à leur tour évoluer mon enseignement... Plutôt logique, non ?

Dans cet ouvrage, vous trouverez de nombreux éléments qui feront écho à différents aspects de votre vie et qui vous aideront non seulement à obtenir l'examen du CRFPA, mais aussi à vous construire à la fois comme avocat et comme individu. Car si les codes et les usages de votre futur métier viendront forcément s'intégrer à votre personnalité, ils ne pourront pas s'y substituer. Se construire comme avocat ne

se limite pas à ingurgiter des savoirs et à créer des automatismes méthodologiques, c'est aussi apprendre à se connaître et réussir à dépasser ses limites.

C'est pourquoi ce livre propose de mettre l'individu au centre de la démarche : plutôt que d'analyser le barème de chaque épreuve, la question est bien de savoir quoi faire *avant* l'examen pour réussir *pendant* qu'on le passe. En effet, à quoi bon chercher des réponses si on ne se pose pas les bonnes questions ? Pourquoi emmagasiner des connaissances si on ne parvient pas à les restituer de manière efficace ? C'est en partant de votre propre personnalité et de ce qui fonctionne pour *vous* que vous trouverez le meilleur chemin pour atteindre votre objectif.

Enfin, au-delà de cet ouvrage, c'est son auteur et son comportement qui me plaisent lorsque je le rencontre en 2015. Après avoir essayé plusieurs refus, Wissam ne baisse pas les bras, il continue de défendre son projet et il travaille d'arrache-pied pour remodeler son manuscrit. Quand une porte se ferme, il va frapper à la porte suivante sans se décourager. Et c'est ainsi que vous tenez aujourd'hui entre vos mains sa *Chronique d'un élève avocat*.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là !

Car une fois son livre publié et son rêve réalisé, Wissam Mghazli a su voir encore plus grand, élaborant ainsi toute une collection éditoriale, trouvant de nouveaux auteurs et déclinant son idée originale dans différents aspects du cursus juridique : *Chronique d'un étudiant en droit*, *Chronique d'un maître de conférences*, *Chronique d'une jeune avocate*, *Chronique d'une élève-magistrate...*

Si je devais vous laisser avec un seul message, ce serait donc celui-ci : il faut croire en ses rêves et ne pas se laisser impressionner. Ne laissez personne vous déstabiliser parce

que vous ne rentrez pas dans leurs cases et ne collez pas à leurs étiquettes ; ne perdez jamais de vue votre motivation et nourrissez vos passions.

Vouloir passer le CRFPA, c'est flirter avec ses propres limites, se dépasser pour atteindre son rêve. Ce livre n'est pas un manuel comme les autres, mais il propose de vous aider à vous poser les bonnes questions, en s'appuyant sur l'expérience de quelqu'un qui est passé par le même chemin. Avec des doutes et des échecs qui lui sont propres, mais aussi les stratégies personnelles et les petites astuces qui l'ont mené à la réussite.

Je vous souhaite au moins autant de succès, et encore plus de bonheur.

**Enrick Barbillon**

*Fondateur de Enrick B. Éditions*

## Préface

Lorsque Wissam Mghazli m'a demandé de rédiger la préface de son ouvrage, j'ai évidemment accepté, mais pas uniquement parce que c'est un honneur qui ne se refuse pas.

Si j'ai immédiatement donné mon accord, c'est d'abord parce que je n'ai pas oublié le regard enflammé qui était le sien quand, après quelques heures de cours, il est venu m'interroger pour savoir s'il lui serait réellement possible, alors qu'il venait tout juste d'intégrer une école supérieure de commerce, de devenir avocat. Il y avait sur son visage un mélange émouvant de joie, née de cette perspective qui suscitait manifestement en lui un fol enthousiasme, et de crainte que ce rêve esquissé ne s'avère inaccessible. Je crois me souvenir d'avoir commencé par lui répondre que cela était effectivement possible mais j'ai aussitôt tempéré mon propos en ajoutant que cela serait très difficile, qu'il y avait parmi les étudiants de la faculté beaucoup de candidats et assez peu d'élus. *« Seul un travail acharné vous permettra de rivaliser avec celles et ceux qui auront suivi une formation complète à l'esprit et à la science juridiques ou je ne sais quelle autres précautions... »* Il ne m'écoutait plus. Il avait entendu ce qu'il lui fallait pour définitivement faire de ce rêve un objectif, de cet objectif un succès et, aujourd'hui, de ce succès un ouvrage. Cette force intérieure est à la fois, me semble-t-il, ce qui ressort de la lecture de ce livre et ce qui doit exister chez ses lecteurs pour qu'ils puissent espérer suivre ses traces.

Une autre raison pour laquelle je suis heureux de pouvoir m'exprimer au travers de cette préface est que ce beau livre est à l'image de son auteur, sincère et généreux. Plus qu'une transmission de savoirs, l'enseignement est selon moi une volonté de faire partager des réflexions, des interrogations, et des idées. C'est l'envie de ne pas garder pour soi ce que l'on croit utile pour tous. Et comment ne pas retrouver cette démarche dans le présent ouvrage ? Maître Mghazli aurait pu se consacrer tout entier au plaisir de contempler ce qu'il s'est donné les moyens de devenir. Or, il a choisi d'aider et de transmettre. Il a choisi de partager les techniques et les méthodes, les joies et les doutes, les obstacles et les victoires... Et il le fait avec tout l'humilité nécessaire à tout espoir de transmission. La correction des copies d'examen ne manque jamais de rappeler à l'enseignant combien il faut rester humble dans ses convictions ; encore plus lorsque l'on transmet des connaissances... M<sup>e</sup> Mghazli en a parfaitement conscience, qui revendique ne poursuivre d'autre objectif que d'être utile et qui, avec autant de lucidité que de modestie, conseille d'aborder son ouvrage comme une chronique pour y prendre ce que l'on voudra...

Pourtant la vraie raison qui m'a conduit à préfacier cette « *Chronique d'un élève avocat* » est ailleurs. Elle tient au besoin que j'ai ressenti de mettre en garde le lecteur. Dans son avant-propos, l'auteur tient les paroles suivantes : « *À vrai dire, j'ai eu de la chance. Plus précisément, c'est une rencontre fortuite qui m'a permis d'être là où je me trouve aujourd'hui. C'est un professeur de droit, croisé en école de commerce de surcroît, qui m'a indiqué mon chemin* ». J'ai été profondément touché de découvrir qu'il considérait que j'avais joué un rôle décisif dans son destin. Pourtant, il est clair que sa réussite, qui est immense, il ne la doit qu'à ses qualités, qui le sont tout autant, et à ses efforts, qui le sont plus encore !

Et Maître Mghazli récidive puisqu'en conclusion de ses propos liminaires il souhaite au lecteur « *Bonne chance* ». Or, j'ai la certitude qu'à la lecture de cet ouvrage, chacun partagera ma conviction que la chance n'y est pour rien. Il transpire de chacune des pages de cette chronique que si cette aventure se termine en *happy end* c'est pour trois raisons seulement : le travail, le travail et le travail. Le premier mérite de ce guide est ainsi de le dire avec bienveillance mais de façon limpide aux futurs candidats au CRFPA. Si, par extraordinaire, ils l'ignoraient, grâce à lui ils le sauront. Alors, pardon pour cette référence peu académique, mais à Wissam Mghazli et à ses lecteurs, je suggère de méditer la formule d'un célèbre joueur de rugby australien auquel des journalistes avaient reproché des tentatives de tir au but frappant souvent les poteaux avant de passer : « *Plus je travaille et plus j'ai de la chance* ».

**Marc Dalloz**

*Maître de conférences à l'université de Nice  
Professeur associé à Skema Business School*



## Lorsque j'ai rédigé ce livre...

Lorsque j'ai rédigé ce livre, j'étais élève avocat.

J'entamais alors la septième année de ma vie universitaire. Cela a été l'occasion pour moi de regarder en arrière et de m'interroger sur le pourquoi de mon parcours. Pourquoi étais-je là aujourd'hui ? Qu'est-ce qui m'avait aidé ou, au contraire, quels avaient été les obstacles qui s'étaient érigés sur ma route ? Je me suis alors remémoré un souvenir dont le caractère anecdotique n'a d'égal que le retentissement suscité en moi à cette époque. Lors d'une conférence axée sur la motivation en école de commerce, une intervenante m'a cité cette réplique qui, depuis lors, n'a jamais vraiment quitté mon esprit : *« Tu as un rêve, tu dois le protéger. Ceux qui en sont incapables te diront que tu es incapable. Si tu veux quelque chose, bats-toi. Point final<sup>2</sup> »*.

Cette phrase a eu et continue d'avoir une influence considérable sur mon état d'esprit.

Lorsque j'ai rédigé ce livre, j'ai eu envie de vous transmettre cette même conception et de vous persuader d'aller au bout de vos rêves.

Je souhaiterais partager avec vous mon expérience et vous livrer quelques méthodes et astuces qui m'ont été utiles pour le CRFPA. Car, lorsque je suis entré à l'IEJ, c'est à ce type d'informations que j'aurais aimé avoir accès pour affronter cet univers qui peut s'avérer parfois déstabilisant.

2. G. Muccino, *À la poursuite du bonheur*, 2006.

Cet ouvrage, je l'ai pensé en trois parties :

1. Mon retour d'expérience sur un peu plus d'une année de préparation au CRFPA ;
2. Mes astuces originales et pratiques de préparation à chaque type d'épreuve que je vous mets au défi de trouver dans les manuels classiques de méthodologies du CRFPA ;
3. Mes conseils de motivation et d'organisation, à la fois généraux et personnels, pour vous faire réfléchir et vous aider à réussir votre CRFPA.

Ces trois parties ne se lisent pas forcément l'une à la suite de l'autre, ni même dans l'ordre.

Ce livre est le vôtre, il est à entrées multiples et j'ai à cœur qu'il puisse vous accompagner tout au long de votre préparation.

Bonne chance<sup>3</sup> !

3. P. Morel, Taken, 2008.

## Avant-propos

Ce livre est un retour d'expérience. Il s'agit du récit de mes années d'étudiant à l'IEJ<sup>4</sup>. J'y ai passé deux ans de ma vie pour y préparer et réussir l'examen du CRFPA dans le but d'embrasser la profession d'avocat qui, je l'espère, vous attire tout autant que moi.

Cette profession me faisait rêver – c'est d'ailleurs toujours le cas – et c'est ce rêve qui m'a permis de tenir jusqu'au bout, malgré les échecs, malgré les doutes, ou même malgré les moments d'euphorie...

Mon souhait, lorsque vous lirez ces pages, n'est certainement pas de vous dicter des méthodes « bêtes et méchantes » à appliquer aveuglement ou bien de vous donner des recettes miracles de réussite au CRFPA.

Je suis pleinement conscient que nous abordons tous les choses de façon différente. Nous avons chacun un passé qui nous est propre, des situations socio-économiques variées et des cheminements de pensée n'empruntant pas les mêmes directions.

Mon parcours est particulier, mais le vôtre aussi assurément.

Je suis né à Casablanca d'un père marocain et d'une mère française. Mon éducation française s'est, en partie, faite au

4. Les instituts d'études judiciaires (IEJ) sont des écoles rattachées aux universités qui ont vocation à préparer leurs étudiants à l'examen du CRFPA ainsi qu'à organiser cet examen chaque année.

lycée Lyautey que j'ai fréquenté jusqu'à l'âge de 18 ans et l'obtention de mon baccalauréat.

Dans ce type de lycées français à l'étranger, les études supérieures se poursuivent généralement en France et, dans la plupart des cas, en classe préparatoire aux grandes écoles lorsqu'on a un dossier solide et qu'on est plutôt bon élève. Je suis donc allé en France faire une prépa HEC.

Et puis, quand on s'en sort bien en prépa, on a tendance à intégrer une bonne école de commerce. J'ai donc intégré une bonne école de commerce.

Et puis, quand on a de bons résultats en école de commerce, on s'oriente assez souvent en direction d'une filière à dominante financière. Et donc, j'ai... « *non !* ».

J'ai finalement su dire stop à cette folle enchère. J'ai compris à ce moment-là que rares sont les choix par défaut, ou dictés par les autres, qui correspondent pleinement à nos attentes et nous permettent de nous réaliser.

À vrai dire, j'ai eu de la chance. Plus précisément, c'est une rencontre fortuite qui m'a permis d'être là où je me trouve aujourd'hui. C'est un professeur de droit, croisé en école de commerce de surcroît, qui m'a indiqué mon chemin, et cela sans même que j'aie à le lui demander. C'était lors du premier cours de droit de l'année qu'il dispensait – et, d'ailleurs, le premier cours de droit de ma vie – que je me suis alors posé cette bonne question : « *Qu'est-ce que je fais là ? En fait, je veux être avocat !* ». Et depuis lors, j'ai fait en sorte de mettre toutes les chances de mon côté pour le devenir ; et me voici !

J'ai tout de même voulu terminer, en parallèle, ma formation « *d'entrepreneur* » en école de commerce. Il y a trois ans maintenant, pour la beauté du geste.

Tout cela pour vous dire que les voies que nous empruntons sont uniques et que vous n'avez surtout pas à rougir de votre parcours académique ou personnel face à cet examen. J'ai réussi le CRFPA avec 13/20 de moyenne générale – certes, au terme d'un nombre d'heures incalculable

de travail acharné et d'un dévouement monastique – avec, à mon compteur, seulement une L2 de droit avec dispense de TD à l'université de Nice-Sophia-Antipolis, ainsi qu'un M1 et un M2 de droit à l'université du Littoral-Côte-d'Opale.

Pour l'anecdote, je suis allé jusqu'à me connecter et me déconnecter plusieurs fois de mon espace étudiant en ligne à la vue de mes résultats d'admissibilité car je n'en croyais pas mes yeux ; à tort. Croyez en vous et celui ou celle qui travaillera d'arrache-pied sera récompensé(e) ; peu importe son cursus.

Votre trajectoire est la vôtre et, fort de ce constat de disparités, mon vœu est avant tout basé sur les interrogations que j'aurai réussi à susciter en vous à la lecture de ce livre. Mon dessein est, qu'à la lumière de ce récit, vous vous posiez plusieurs questions qui vous guideront tout au long de votre propre cheminement.

Étudiants en droit et ayant forcément la tête dans le guidon, nous ne nous posons que trop rarement ces bonnes questions. Il peut arriver que ce soit une main posée sur notre épaule qui vienne nous orienter – un professeur, un parent, un mentor ou encore un modèle. Mais ce type de situations se fait de plus en plus rare et, surtout, repose sur des modèles de motivation extrinsèque. Or, nous réussissons car nous avons envie, au plus profond de nous, de réussir.

Les réponses que je vous donne ici sont justement là pour vous aider à vous poser ces bonnes questions. C'est une logique de pensée inversée. Cela signifie que pour chaque astuce ou conseil que je vous livre, votre intérêt ne sera pas de forcément l'appliquer à la lettre mais plutôt d'y réfléchir, de vous l'appropriier et de l'adapter à votre façon de travailler si, *in fine*, vous en voyez l'utilité.

Ces méthodes ont fonctionné pour moi. Peut-être qu'elles ne marcheront pas pour vous. Vous les lirez parfois sans même les appliquer ne serait-ce qu'un jour mais au moins vous vous serez demandé : « *Ah oui, cette astuce-là semble*

*intéressante, qu'ai-je à gagner en l'essayant ? Quel est le risque pour moi ? Et puis, pour quelles raisons faire cela ? En fait, je pense que je pourrais l'adapter à mes révisions de cette façon... ».*

Et là, mon objectif sera atteint !

# La réforme du CRFPA

Le CRFPA est mort, vive le CRFPA !

Voilà, c'est fait. Après des années de discussions et débats, de publications de rapports et autres propositions, l'arrêté du 17 octobre 2016<sup>5</sup> a réformé l'examen du CRFPA. (ci-après : « **la Réforme** »).

La principale nouveauté – sans pour autant être une grande surprise – est la nationalisation du CRFPA : un seul et unique examen pour toute la France, le même jour avec les mêmes épreuves.

Fini le temps où l'on pouvait se réjouir d'avoir achevé la fameuse semaine d'épreuves écrites alors que nos camarades lillois ou niçois n'avaient pas encore commencé à bûcher... Aujourd'hui : même motif, même punition, que l'on vienne de Toulouse ou Strasbourg.

Hormis cette nationalisation, rien de bien nouveau sous le soleil : la sempiternelle note de synthèse est toujours au programme (le coefficient est toutefois passé de 2 à 3) et vous n'échapperez pas à l'incontournable épreuve de droit des obligations – ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour les avocats en devenir compte tenu de l'importance de cette matière au sein de notre droit.

5. Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.

Deux particularités tout de même en terme d'épreuves écrites sont à souligner :

– la procédure fait désormais chambre à part, en se détachant de l'ancienne épreuve ardue de cinq heures dite « épreuve de composition », pour se marier en 2017 avec l'épreuve de spécialité. En effet, bien qu'indépendante dans sa réalisation qui durera deux heures, la procédure devra être choisie en « harmonie » avec l'épreuve pratique de trois heures (bloc civil, bloc pénal, bloc international et européen ou bloc administratif) ;

– l'épreuve de spécialité, dite « épreuve pratique », voit ses onze choix antérieurement possibles se réduire telle une peau de chagrin pour n'en présenter que six à partir du cru 2017 – sept à présent depuis l'ajout du droit fiscal – avec, parfois, la présence de véritables matières fourre-tout (la densité du programme de droit international et européen, par exemple, en effraiera plus d'un).

Ensuite, pour ce qui est des oraux, la réforme signe l'arrêt de mort des « petites matières » et leur lot habituel de dispenses pour rendre au Grand Oral la grandeur qu'il mérite dans l'accès à une telle profession (coefficient 4, quand même...).

Développements à venir au sein de la présente chronique...

PARTIE I

LE DÉROULEMENT  
D'UNE ANNÉE DE PRÉPARATION  
AU CRFPA



## Vous avez dit « CRFPA » ?

« À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire<sup>6</sup>. »

L'examen d'entrée aux CRFPA (centres régionaux de formation professionnelle des avocats), ou plus communément appelé le CRFPA, le Pré-CAPA ou encore « l'examen du barreau », est difficile, sélectif et éprouvant. Vous dire le contraire serait vous mentir et, de toute façon, vous ne me croiriez pas et vous en auriez toutes les raisons. Mais pensez-vous vraiment que la profession d'avocat aurait le même prestige aujourd'hui si son examen d'accès était aussi facile que le baccalauréat par exemple ? Considérez donc cet examen comme une épreuve ou un défi et vous en sortirez d'autant plus majestueux.

Comprendre le CRFPA, c'est donc avant tout saisir son économie.

La première question est donc de se demander ce qu'est le CRFPA. Un examen tout simplement. Une aventure aussi qui va durer un an, voire plus. Un marathon : captivant au début, difficile lorsque l'on est à la mi-course, très rude lorsqu'on atteint le vingt-sixième kilomètre, mais tellement exaltant lorsque l'on franchit la ligne d'arrivée et que l'on regarde en arrière avec sérénité et fierté.

6. P. Corneille, *Le Cid*, 1637.

Le CRFPA est donc un examen. Mais il n'est pas un examen comme les autres. Il a progressivement réussi à envahir l'imaginaire collectif des étudiants en droit au point de devenir une véritable figure mystique. Force est de constater que ceux qui en parlent emploient les termes de « loterie » ou encore de « roulette russe » ! Un peu comme si l'on se présentait au CRFPA à la manière de celui qui se rend au bar-tabac du quartier pour y noircir quelques cases d'une grille de loto. C'est faux ; mais c'est également vrai, en partie. À vrai dire, comme pour l'ensemble des événements qui se sont produits ou se produiront au cours de votre vie (pensez par exemple à vos rencontres), le facteur chance joue un rôle essentiel. Et ce rôle, qui demeure hors de portée de notre contrôle, a tendance à nous angoisser s'il n'est pas accepté comme faisant partie intégrante de notre propre existence : « L'homme qui a dit "je préfère être chanceux plutôt que talentueux" avait un regard pénétrant sur la vie<sup>7</sup>. »

Mais si la chance joue un tel rôle dans l'ensemble de notre vie, pourquoi l'examen du CRFPA focalise-t-il plus notre attention en la matière ? Pourquoi les partiels finaux d'une L2 de droit ou de tout autre diplôme universitaire ne constituent pas tout autant une « loterie » ? Tout simplement parce que le CRFPA représente cette frontière invisible entre l'étudiant de droit à l'université et l'élève avocat. Frontière qui, dans l'imaginaire académique, détrône la réelle frontière que devrait pourtant être l'examen du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) qui, pour le coup, marque la vraie métamorphose vers la profession d'avocat. De même, le CRFPA a cette place, dans l'inconscient collectif, d'« examen-concours » réservé aux surhommes<sup>8</sup> chanceux et très ambitieux, au même titre que la première année de médecine ou encore les classes préparatoires aux grandes écoles.

7. W. Allen, Match Point, 2005.

8. Dans sa logique nietzschéenne.

 **Témoignage**

L'examen du CRFPA est l'examen auquel on pense dès la première année de droit. Il fait peur et chacun sait qu'il est redoutable. Parvenir à le décrocher est un exploit, un rêve lorsque l'on est étudiant, quelque chose qui relève du quasi impossible. Et pourtant, nombreux sont ceux qui y parviennent à force de travail et de détermination. Tout n'est qu'une question de méthode et d'acharnement. Le côté psychologique y est également fondamental. Il faut avoir confiance en soi afin de prendre le pouvoir le jour des épreuves et enfin réussir.

– *Amandine Sarfati* – *avocat au barreau de Paris*

Les solutions selon moi ? Comprendre le CRFPA et ses aléas, les accepter et surtout travailler intelligemment afin de mettre toutes les chances de votre côté car cet examen est à votre portée.

 **Témoignage**

C'est une chose que l'on a rapidement à l'esprit lorsque l'on commence les études de droit et que, comme beaucoup, on envisage d'exercer la profession d'avocat. Nous sommes pleinement conscients qu'il ne suffira pas de valider ses années, aussi brillamment que ce soit, pour pouvoir atteindre le graal de l'avocature. Il faudra passer, une à une, ces étapes liminaires et accepter de s'en remettre (partiellement au moins) au jeu du sort pour franchir la limite invisible qui sépare le juriste de l'avocat. Et ce, au prix de nombreux efforts et sacrifices...

– *Tatiana Vassine* – *avocat au barreau de Paris*



## Question de *timing* ?

« *Jouissez de la vie ; il est beaucoup plus tard que vous ne le pensez*<sup>9</sup>. »

Quand présenter le CRFPA ?

*A priori*, il n'y a qu'une seule question que vous devez vous poser : rêvez-vous de devenir avocat ? Si la réponse est positive, prenez un marque-page, placez-le à cet endroit et allez tout de suite vous inscrire à votre IEJ avant de passer au chapitre suivant.

En effet, mon conseil est de vous y inscrire le plus tôt possible, M1 en poche par exemple. Quitte à échouer la première fois, vous vous relèverez et en sortirez d'autant plus fort.

Pourquoi est-ce que j'adopte un tel point de vue qui pourrait paraître assez osé et précipité aux yeux de certains ? Le CRFPA devient et va devenir de plus en plus difficile, année après année, notamment depuis la Réforme. Eu égard au nombre accru d'étudiants en droit sur les bancs des IEJ qui se présentent chaque année à cet examen, j'estime que repousser votre inscription à l'examen est un risque qu'il vous faudra assumer par la suite. Profitez-en tant qu'il est encore temps aussi car les instances ordinales et le CNB (Conseil National des Barreaux) ont récemment émis l'idée de faire du diplôme de M2 une condition d'inscription à l'examen.

9. C. Lelouch, *L'aventure c'est l'aventure*, 1972.



## Témoignage

La fin de ma quatrième année a été pour moi un point de réflexion culminant. À quel master allais-je postuler ? Pour quoi faire ? Devais-je passer l'examen du CRFPA ? Qu'allais-je finalement bien pouvoir faire de mes quatre années de droit ? Ce serait mentir de vous dire que je n'avais pas, en toile de fond, l'idée de devenir avocate. Mais, il m'était alors difficile de me projeter dans une profession que – pour être tout à fait franche – je ne connaissais qu'à travers les séries de télévision ou la simple idée que je m'en étais faite. Alors, après cette quatrième année, j'ai décidé de me lancer dans un long stage en cabinet d'avocat tout en préparant le « concours » du CRFPA. L'idée était de, d'abord le tenter seule, sans faire de préparation pour cette première tentative sur trois possibles, mais « à fond », et de tester, au travers d'un parcours du combattant, mes ressources. Le tout en cumulant cours à l'IEJ, révisions et apprentissages pratiques. Évidemment, je n'ai pas été déçue puisque c'est à un véritable parcours du combattant que je me suis confrontée et qui m'a forcée à aller au bout de ce que je pouvais faire (à savoir cumuler tous les cours de l'IEJ avec mes 7 mois de stage, les galops d'essai organisés par mon université, outre un été en tête à tête avec mes révisions). Pour finalement (et après quelques rebondissements) être admise aux écrits et... déclarée admissible à l'examen du CRFPA (que j'ai passé en parallèle des cours du master dans lequel je m'étais inscrite et qui sera par la suite devenu mon PPI).

Est-ce à dire qu'il y a un moment idéal pour passer et réussir l'examen du CRPFA ?

C'est difficile à affirmer de manière abstraite. Ce qui est sûr, c'est que c'était le bon moment pour moi.

– Tatiana Vassine – avocate au barreau de Paris

Toutefois, vous êtes seuls à même de peser le pour et le contre d'une inscription précoce. Aurez-vous besoin de plus de maturité, à la fois psychologique et juridique ? Cela suffirait-il à compenser la grande sélectivité de l'épreuve ? Quelle est votre capacité de résilience après un échec ?

À vous de jouer.

### Témoignage

D'une façon générale, le cursus juridique ressemble plus à une course de fond qu'à un sprint et c'est exactement la même chose quand on prépare un concours... même si, pour beaucoup, c'est plutôt une succession de sprints ! Et pour rester dans la course, une des clés de la réussite est de rester motivé (ce qui n'est pas toujours simple).

En effet, la motivation vous empêche de baisser les bras quand les choses se corsent, vous aide à réviser quand vous avez envie de faire autre chose et vous permet de finir votre devoir à rendre quand la tentation est forte de se faire porter pâle.

La question est donc : comment rester motivé toute l'année malgré la fatigue, les doutes et les coups de mou ? Eh bien, la façon la plus simple d'y répondre est une autre question : pourquoi voulez-vous devenir avocat ?

Cela peut sembler un peu simpliste mais la motivation est avant tout une question personnelle et il y a sans doute autant de raisons de devenir avocat qu'il y a de candidats au CRFPA. Ni bonnes, ni mauvaises, seulement des sources différentes de motivation.

Car on peut toujours chercher la méthodologie juridique qui fera gagner quelques points ou les fiches de révisions qui permettent de mieux retenir ses cours, il n'y a pourtant pas de remède-miracle. La seule recette du succès, c'est le travail et la persévérance. Mais pour rester performant dans la durée, il faut savoir ce qui nous motive... Alors je vous le demande : pourquoi voulez-vous devenir avocat ?

Si vous n'arrivez pas à identifier clairement une réponse, notez la première raison qui vous vient à l'esprit... puis reposez-vous la question. En répétant le processus quatre ou cinq fois, les choses devraient s'éclaircir dans votre esprit.

- Vous avez une vocation et vous souhaitez exercer ce métier en particulier ?
- Vous désirez obtenir un certain statut social grâce à cette profession ?
- Vous voulez faire plaisir à vos parents et perpétuer la tradition ?
- Vous reprenez vos études et vous avez quelque chose à (vous) prouver ?
- Vous souhaitez défendre les citoyens face à des injustices potentielles ?

Peu importe ! C'est VOTRE motivation, pas celle des autres. Et la prochaine fois que vous aurez un coup de mou, rappelez-vous pourquoi vous êtes là... et allez de l'avant, un pas en plus en direction de votre objectif !

– Rémi Raher – écrivain et coach, auteur de *juriswin.com*



## La Contribution de Pierre-Marie Rondel, fondateur du blog « 1 an pour le CRFPA »



Présentée par Mikaël Benillouche, *Maître de conférences HDR à l'université de Picardie Jules Verne et directeur des études de Sup Barreau*

### Pierre-Marie : le précurseur

Il y a quelques années, le Directeur des études de Sup barreau que je suis a vu avec un œil intéressé l'émergence de Pierre-Marie Rondel qui a créé le blog « 1 an pour le CRFPA ». Tôt dans l'année, ces posts ont fait sensation attirant de plus en plus d'étudiants.

Pierre-Marie faisait part de son expérience récente et proposait des solutions pour réussir. Il prodiguait également des conseils et des bons plans.

Grâce à lui, l'examen devenait accessible...

Cassant les codes, Pierre-Marie a été un précurseur.

\*\*\*

## Préparer le CRFPA lors du Master 1 ou lors du Master 2 ?

Je n'ai personnellement pas tenté l'examen du CRFPA à la fin du Master 1. Ce fut pour moi l'année la plus stressante de tout mon cursus en Faculté de Droit avec notamment les dossiers à préparer pour les Master 2 et les entretiens à travers la France qui s'en suivent. L'avantage, cependant, de le passer après le M1, c'est que le programme est plutôt frais dans votre tête. Beaucoup de matières font doublon avec la préparation du CRPFA. Vous rédigez encore des consultations et ce, de manière plus régulière qu'en Master 2. C'est un sacré avantage vis-à-vis d'étudiants qui passent le CRFPA à la fin du Master 2 voire parfois avec une année d'IEJ supplémentaire. La difficulté à prendre en compte sera l'organisation des épreuves orales, et notamment du Grand Oral, qui tomberont, inévitablement, durant votre Master 2. Il faudra donc concilier les deux. Ce n'est pas insurmontable. Sachez enfin que vous pourrez faire passer votre Master 2 au titre du PPI, Le Projet Pédagogique Individuel (l'une des 3 parties du cursus de formation à l'école des avocats). La note obtenue au Master 2 sera ainsi la note du « stage PPI » attribuée pour le CAPA à l'élève, lequel sera alors dispensé de rédiger un rapport de stage et de le soutenir devant le jury du CAPA.

Bon à savoir : le CNB, le Conseil National des Barreaux, qui organise les épreuves du CRFPA, a proposé lors d'une Assemblée Générale, que l'inscription dans une école d'avocats soit subordonnée à l'obtention d'un Master 2 tandis que la législation actuelle (Article 11.2 de la loi 71-1130 du 31 décembre 1971) fixe comme condition pour intégrer les écoles d'avocat d'être titulaire « d'au moins une maîtrise en droit ou de titres ou diplômes reconnus comme équivalent ». Sachez que cette proposition n'a pas encore été entérinée par la Chancellerie.

Préparer le CRFPA en même temps que son Master 2 est plus confortable. Attention cependant aux mois de mai et juin, souvent des mois plus compliqués à gérer avec généralement un stage de plusieurs semaines voire un mémoire à soutenir. Beaucoup d'étudiants dans ce cas font une prépa estivale pensant combler le retard. Sachez à ce titre que la prépa ne fait pas tout. Et un apprentissage ou quelques révisions en amont sont vivement conseillés. L'inscription en parallèle à l'IEJ est possible.

## L'Organisation d'une année de préparation

Le CRFPA est une épreuve au long court mais la première difficulté que peut poser la préparation au CRFPA, c'est de savoir à quel moment débiter ses révisions. Peut-on préparer le CRFPA nouvelle formule en deux mois ou faut-il une vraie année de préparation ?

Une année de préparation est évidemment toujours plus confortable pour vous.

Vous commencez par les cours de l'IEJ (l'Institut d'Étude Judiciaire, qui prépare plus spécifiquement aux épreuves du CRFPA). Ils débutent généralement vers octobre-novembre. Beaucoup d'étudiants me demandent sur le blog quel IEJ choisir et s'il faut faire son choix en fonction du taux de réussite à l'examen de l'année précédente. Avec la nouvelle réforme, les cartes ont un peu été redistribuées. Bien sûr certains IEJ se démarquent du lot (dans le positif comme dans le négatif). N'allez certainement pas jusqu'à changer de région pour vous inscrire dans l'IEJ avec le meilleur taux de réussite. Soyez surtout vigilant quant aux matières enseignées et au nombre d'heures dispensées durant l'année. Tous les IEJ ne sont pas égaux à ce titre ! Téléchargez les

plaquettes sur les sites des différentes facultés. L'épreuve de spécialité choisie doit être faite en fonction de votre appétence pour la matière et non en fonction du taux de réussite à cette épreuve dans l'IEJ. Ce serait une grave erreur de penser faire le contraire. Quoi qu'il en soit, aucun choix de spécialité n'est déterminant pour votre futur.

Vous cumulerez peut-être avec une prépa annuelle (qui débute généralement au mois de février) ou estivale (vers la fin-juin, début juillet). L'intérêt de se préparer sur un an, est évidemment de pouvoir réunir les supports de cours actualisés, d'avoir plus d'entraînements (la clef de la réussite de cet examen) et de réviser dans un vrai climat de sérénité. Ce sera ainsi la possibilité pour vous de vous constituer plus facilement un *vade-mecum* d'actualités pour les différentes épreuves, mois par mois et, pour les aficionados du « fichage », d'arriver à le faire consciencieusement et dans les temps. Un fichage réussi est un fichage qui doit se terminer en juin, dernier délai.

Si votre année rend difficile la préparation en parallèle du CRFPA, essayez à tout le moins d'assister aux examens blancs que peut organiser votre IEJ et notamment de vous inscrire aux entraînements de note de synthèse (même s'il est souvent difficile de vous dégager 5 h de votre temps). Surtout, allez au bout de vos épreuves, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du temps imparti. Vous verrez ainsi les progrès réalisés au fil des semaines. Si vous ne terminez pas votre première note de synthèse, pas de panique, cela nous est tous arrivé. Essayez au moins de rédiger un plan détaillé. Je pense qu'il faut vraiment s'arrêter de rédiger lorsque l'on dépasse le temps imparti.

Pour maximiser vos chances de réussite, conservez un « pied » dans votre IEJ. Vous garderez au moins un contact avec vos compagnons d'infortune qui pourront vous être d'un grand secours lors des prochaines semaines. C'est donc le moment de vous constituer un groupe de travail digne de ce nom. Des personnes sur qui vous pourrez compter

lors des dernières semaines de révisions. Tous les cours à l'IEJ ne sont pas forcément passionnants mais il convient au moins d'assister aux cours d'actualisation qui vous feront gagner un temps fou dans la recherche de vos jurisprudences de l'année.

La clef de la réussite, c'est aussi et surtout l'organisation. Organiser et planifier une année de révision, c'est une mission impossible. Mais essayez de vous poser des « deadlines » en fonction de vos objectifs qui doivent aussi être réalisables. Commencez au début de l'année par un planning mensuel, puis hebdomadaire au cours de l'année. Il faut aussi être régulier dans vos révisions. Quoi qu'il en soit, gardez aussi du temps pour vous durant ces révisions. Elles vont être longue.

Durant votre préparation, plusieurs variables sont à prendre en compte :

- Votre ressenti vis-à-vis des matières (En effet, peu d'intérêt à réviser en priorité le droit fiscal si vous êtes en Master 2 Droit Fiscal) ;
- Vos obligations en parallèle (stage, travail étudiant, *etc.*) ;
- L'importance du programme dans chaque matière ;
- Les coefficients des différentes épreuves.

Plongez-vous assez rapidement dans la méthodologie de chacune de vos épreuves. Un conseil que je vous donne : constituez-vous, dès le début de vos révisions, et pour chacune de vos épreuves, votre fiche de méthodologie personnalisée et plus particulièrement pour la note de synthèse. Une méthodologie détaillée, qui reprend les différentes étapes à suivre. Dans un premier temps, ayez à côté de vous cette fiche de méthodologie lors de vos entraînements. Ce n'est pas une honte, au contraire. Vous perdrez moins de temps à l'intégrer et personne ne vous en fera grief. Vous n'aurez pas à rechercher votre méthodologie et vous finirez plus facilement vos notes de synthèses. Au fur et à mesure, vous

vous détacherez de cette fiche de méthodologie jusqu'à ne plus l'avoir à vos côtés.

Rappelez-vous qu'une consultation n'est pas tout à fait un cas pratique. En effet, la consultation, à la différence du cas pratique, prend en compte le client. Vous êtes dans votre cabinet et vous recevez un client qui vient vous exposer sa situation.

## La prépa estivale

Trop d'étudiants arrivent en prépa estivale, notamment, sans avoir relu un seul cours durant l'année. La prépa estivale c'est une course contre la montre, bien plus qu'un marathon. Tout commence très vite, vers le 15 juillet, et tout va très vite. Les cours vont s'enchaîner, les entraînements également à une vitesse folle à raison de 4 examens par semaine (Procédure, Obligations, Spécialité, Note de Synthèse), généralement pendant 5 semaines avec des programmes de révisions à chaque fois conséquent pour chaque épreuve. Un retard dans le rendu d'un devoir et la machine se grippe. On peut vite se retrouver piégé avec un décalage énorme entre le planning de la prépa et son propre planning d'apprentissage. L'erreur serait alors de commencer à ficher les cours en pleine prépa estivale alors qu'il est indispensable de faire les examens et surtout de les rendre en temps et en heure pour bénéficier pleinement de la séance de correction. Un dernier conseil relativement à la prépa estivale : dès réception de vos fascicules de cours, souvent une quinzaine de jours voir trois semaines précédant le début de la prépa, essayez de faire au moins une première lecture complète de vos fascicules.

Lors de la prépa, soyez attentif au temps perdu. J'ai perdu énormément de temps dans les transports à Paris notamment lors de ma prépa en présentielle. Finalement, je n'allais

plus, en présentiel, aux corrections qui dureraient 2 heures (et qui me faisaient perdre par la même occasion 2 heures dans les transports...). Je suivais la correction sur la plateforme en ligne de la prépa. En revanche, faites vos entraînements en condition réelle que ce soit chez vous, si vous ne faites pas de prépa, ou dans les locaux de la prépa. Bannissez le téléphone. Pas de pause de 30 minutes au milieu des 5 heures de la note de synthèse.

## Les jours précédents l'examen

Le conseil à vous donner est **d'anticiper les 15 jours qui précèdent l'examen**. C'est là aussi un moment charnière de votre préparation. **Quelques jours avant le 15 Août**, il est temps de vous préparer un dernier planning en prenant en compte vos dernières difficultés et les impasses que vous avez pu faire ou tout simplement les quelques thèmes que vous n'avez pas pu encore travailler. La prépa se termine souvent à cette époque et il faut garder le rythme et la motivation engrangée durant les dernières semaines. Nulle question de réviser vos cours et encore moins de les ficher. Vos journées doivent se résumer à des entraînements. Relisez vos corrections pour l'apprentissage. C'est un planning un peu abrupt mais je vous assure que cette méthode fonctionne. Plus vous aurez emmagasiné des entraînements, plus vous aurez fait le tour du programme. À vous également de sélectionner vos exercices selon les thèmes pour lesquels vous avez encore un peu de mal.

Le weekend précédent les épreuves, il convient de tout arrêter. De vous reposer. C'est la clef du succès. Vous devez vous reposer pour vous reconcentrer et éviter les erreurs d'inattention le jour de l'examen. De nombreux étudiants sont frustrés cette année, en droit des obligations, d'être passés trop vite sur le sujet et d'avoir oublié la clause pénale.

## Après les écrits :

Je vous assure que c'est là que le plus dur commence. Il faut redoubler de motivation pour réviser une épreuve importante (le Grand Oral) sans savoir si l'on est admissible. L'adrénaline des derniers jours avant les écrits s'est rapidement évacuée et c'est tout naturellement que l'on commence à tomber dans la procrastination. Le CRFPA et la préparation des écrits aura tellement occupé toute votre année que vous ne saurez plus forcément comment occuper vos journées. Il faut redoubler d'efforts pour se plonger dans le fascicule de prépa de libertés fondamentales, souvent de plusieurs centaines de pages. Comment l'aborder ? Je crois qu'il faut en faire une première lecture distante, c'est-à-dire, au moins au début, sans penser qu'il s'agit de révision pour le CRFPA. L'avantage avec le Grand Oral, c'est que la matière des Libertés Fondamentales est intéressante à réviser. Le coup d'adrénaline, où vous vous y remettrez franchement, sera, inévitablement, lors de la proclamation des résultats d'admissibilité qui, je le souhaite pour vous, sera positif ! Quoi qu'il en soit, ne révisez jamais les oraux avant d'avoir terminé les écrits. Chaque chose en son temps.

PARTIE 2

MES MÉTHODES,  
ÉPREUVE PAR ÉPREUVE



## Propos liminaires

Cette partie a pour but de vous présenter les astuces et méthodes personnelles que j'ai mises en place pendant ma préparation et qui ont marché.

Il ne s'agit pas de vous faire un cours de méthodologie, à proprement parler, que vous êtes déjà censés maîtriser au vu de votre parcours universitaire. Et, dans le cas contraire, vous trouverez une méthode dans n'importe quel manuel standard de méthodologie juridique.

La méthode de la note de synthèse sera toutefois ici détaillée pas à pas, étant donné qu'il s'agit d'un exercice inédit pour les étudiants du CRFPA.

L'arrêté du 17 octobre 2016<sup>36</sup> prévoit que l'examen du CRFPA comporte, à l'écrit, quatre épreuves :

1° *« une note de synthèse, rédigée en cinq heures, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (...) »* ;

2° *une épreuve en droit des obligations, d'une durée de trois heures (...) ;*

3° *une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, d'une durée de trois heures, au choix du candidat, exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription (...) ;*

36. Op. cit.

4° *une épreuve de procédure, d'une durée de deux heures (...)* ».

Eu égard à la typologie de toutes ces épreuves, j'aborderai d'abord la méthode de la note de synthèse (1.) puis je vous révélerai des astuces de préparation pour le cas pratique (2.) et, enfin, pour le commentaire et la dissertation (3.).